de la guerre à ne pas persister dans le refus total d'approbation de l'adjudication du 25 mai et confiant dans les mesures qu'il fera prendre en conformité de la loi pour concilier la bonne exécution des marchés pour fournitures et pour veiller à l'économie des deniers de l'Etat, passe à l'ordre du jour.

Voix nombreuses : L'ordre du jour pur et simple.

GÉNÉRAL LOIZILLON. — J'accepte l'ordre du jour pur et simple.

M. GUINDEY. — Je demande au ministre s'il maintient le prix minimum ?

GÉNÉRAL LOIZILLON. — Je ne peux m'engager à le supprimer. Il faut étudier la question.

M. GUINDEZ. — La fixation d'un prix minimum est contraire aux intérêts de l'Etat et je demande au Sénat de se prononcer dans ce sens.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

LE PORT DE MARSEILLE

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la construction d'un nouveau bassin au port de Marseille.

M. BUFFET. — Je demande l'ajournement jusqu'après réponse de la commission des finances à la question que je lui ai posée.

M. BARBEY. — La commission repousse l'ajournement.

M. BUFFET. — La question n'a pas été réellement soumise à la commission.

M. VIETTE. — Je m'oppose à l'ajournement.

L'ajournement n'est pas prononcé.

M. ALLEGRE. — Je demande l'urgence.

L'urgence est repoussée.

Les 3 articles du projet de loi sont adoptés.

Le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

La prochaine séance est fixée à demain, 2 heures. La séance est levée à 5 h. 45.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 8 juin

Présidence de M. DE MAHY, vice-président

La séance est ouverte à 2 heures.

M. SAINT-MARTIN adresse une question à M. le Ministre de l'intérieur sur les élections municipales d'Avignon, et se plaint de ce que le dossier ait séjourné trop longtemps au ministère de l'intérieur.

M. DUPUY répond que ce dossier est depuis mardi au conseil d'Etat.

M. SAINT-MARTIN déclare que ce dépôt n'a été exécuté qu'à l'annonce de sa question.

Cette déclaration est réfutée par le ministre. L'incident est clos.

Les infirmiers de la marine

La Chambre adopte en première délibération la proposition de loi de M. Cabart-Danneville portant réorganisation du corps des infirmiers de la marine.

LES ACCIDENTS INDUSTRIELS
ET L'ASSURANCE OBLIGATOIRE

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet et des propositions de loi sur la responsabilité des accidents de l'industrie et l'assurance obligatoire.

L'article 10 relatif à la confection annuelle d'une liste de chefs d'entreprise et d'une liste d'ouvriers par les soins d'une commission composée du juge de paix et du maire du canton avait été réservée.

La Chambre adopte cet article.

M. LE PRÉSIDENT. — L'art. 20 a été adopté au cours de la dernière séance.

La Chambre adopte le premier paragraphe de l'art. 21 qui stipule qu'une commission composée du tribunal civil et de quatre membres, dresse chaque année la liste par arrondissement des chefs d'entreprise et celle des ouvriers.

Un amendement du Breuil de Pontbriand tendant à composer la dite commission de 21 membres du Conseil général et de deux membres du Conseil d'arrondissement désignés par ces assemblées est adopté, ainsi que les deux derniers paragraphes de l'article 21 qui déterminent les opérations de cette commission.

La Chambre adopte sans débat les articles 22 à 29, relatifs à l'organisation intérieure du tribunal arbitral.

M. LE PRÉSIDENT. — L'article 30 est ainsi conçu : « Aucune des indemnités déterminées par la présente loi, ne peut être attribuée à la victime qui a intentionnellement provoqué l'accident. Il doit être sursis à statuer par le tribunal arbitral, quant il n'a pas été prononcé définitivement sur l'action publique intentée avant ni pendant l'instance en indemnité.

M. ROYER. — Je propose de rédiger comme suit le premier paragraphe de l'article 30 : «Aucune des indemnités déterminées par la loi ne peut être attribuée à la victime qui a provoqué l'accident, soit intentionnellement, soit par sa faute *lourde*.»

M. MARINOUS. — Il n'est pas possible de distinguer entre la faute légère et la faute lourde. Les balances de Thémis ne sont pas assez sensibilisées pour peser la *lourdeur* d'une faute.

Cris : Oh ! oh ! (Hilarité sur tous les bancs).

La question de la faute lourde a été discutée de tout temps. Il y a 4 ans, la Chambre a décidé que l'indemnité serait due quelle qu'ait été la cause de l'accident. Le Sénat s'est rallié à la théorie de M. Royer. Quant à moi, j'éprouve, pour les principes de M. Royer, les sentiments des citoyens libres qui ne voulaient pas saluer la casquette de Guisiser. (Rires et applaudissements).

Ce qui était vrai à l'époque où on a fait le code ne l'est plus aujourd'hui. Il faut mettre dans la loi non pas plus de justice mais plus de fraternité. (Très bien sur un grand nombre de bancs).

M. ROYER. — Il y a certains cas dans lesquels la faute lourde est évidente; pourquoi ne pas donner, en ce cas, à la victime un recours contre le patron ?

M. VILTEU. — Je ne comprends pas la portée de l'amendement de M. Royer, étant donné l'article 34 qui donne satisfaction à toutes les éventualités prévues par M. Royer.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'amendement de M. Royer à l'article 30.

Votants, 504 ; majorité absolue, 253 ; pour 52, contre 453.

L'amendement de M. Royer est repoussé. L'article 30 est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. — L'article 31 est ainsi conçu : « Le tribunal arbitral a le droit, s'il est prouvé par le patron ou la coalition que l'accident est dû à une faute lourde de l'ouvrier, de diminuer ou même de refuser toute pension à la victime ou à ses représentants.»

M. DRON, député de Tourcoing. — J'ai présenté un amendement tendant à rédiger comme suit l'article 31 : «Le tribunal a le droit, lorsque la peine de l'emprisonnement a été prononcée par le tribunal correctionnel contre l'ouvrier à raison de l'accident, de diminuer ou même de supprimer toute pension à la victime ou à ses représentants». En outre sur l'article relatif à la faute lourde du chef d'entreprise j'ai présenté un amendement tendant à permettre au tribunal d'intervenir dans certains cas et de majorer une indemnité.

Le texte de l'article 31 rédigé par la commission est une atteinte aux principes du risque professionnel. Il s'agit de savoir si l'introduction de la faute lourde dans la loi sera nuisible ou utile à la situation de la question sociale.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. — Il faut supprimer l'élément et retenir le cas où l'ouvrier aura été condamné par le tribunal correctionnel comme une cause de diminution ou de suppression totale d'indemnité.

L'amendement présenté par M. Dron donne pleine satisfaction sur ce point.

M. JOURDE. — Je crains que le Sénat ne rejette la loi si l'on supprime l'article 31. On peut dire le cas de faute lourde diminuer l'indemnité mais on ne peut pas la supprimer.

M. GUIEYSSE. — La faute lourde ne peut recevoir une définition générale; elle s'apprécie suivant les circonstances. Le tribunal arbitral dira si oui ou non il y a eu faute.

M. DRON voudrait substituer le tribunal correctionnel au tribunal arbitral pour trancher ce point. Il estime que la juridiction du tribunal arbitral est préférable, car elle simplifie la procédure.

M. DRON. — Je retire mon amendement.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'article 31 dont le texte a été lu précédemment en supprimant comme le propose M. Jourde les mots « ou de refuser ».

Votants 442, majorité absolue: 227, pour 430 contre 7. (Hilarité).

L'article 31 ainsi modifié est adopté.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. — Je demande qu'on limite dans l'article 32 la mesure dans laquelle on pourra majorer l'indemnité et qu'on indique que la pension ne pourra jamais dépasser la totalité du salaire (Très bien sur divers bancs.)

M. GUIEYSSE. — Je propose de réserver cet article pour permettre à la commission de préparer un texte à la prochaine séance.

M. LE PRÉSIDENT. — L'article 32 est réservé.

La Chambre adopte les articles 33 et 34 relatifs aux délais de prescription, l'article 35 relatif aux employés ayant un salaire supérieur à 2,000 fr. et l'article 36 relatif au droit et à la répartition du préjudice causé.

M. LE PRÉSIDENT. — L'article 37 fixe les circonscriptions qui pourraient comprendre un ou plusieurs départements.

M. LE COUR. — J'ai présenté sur cet article plusieurs amendements tendant à organiser le fonctionnement des circonscriptions au point de vue de l'assurance obligatoire.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

L'INTERPELLATION DE M. SALIS

La Chambre fixe à la suite de la loi sur l'assurance obligatoire la discussion de l'interpellation que M. Salis demande à adresser au ministre de la guerre sur les fournitures des draps de troupes.

La séance est levée à 6 heures 20.

NOUVELLES DU JOUR

Toujours le discours de M. Constans

Paris, 8 juin. — La question Constans commence à faire quelque bruit parmi nos honorables.

Cette après-midi, au cours de la séance assez peu suivie du reste, MM. Clémenceau et Etienne ont fourni dans la suite des conférences au match oratoire qui a vivement intéressé leurs collègues.

Ceux-ci faisaient cercle autour des deux champions. Le premier, l'ancien leader de l'extrême-gauche qui commandita Cornélius Herz, attaquait très vivement le discours de M. Constans à Toulouse et se répandait en reproches amers sur ce que l'ancien ministre traitait les radicaux en quantité négligeable.

Le second a rompu quelques lances en faveur d'Ulysse, ce qui n'a pas paru déplaire à la galerie.

Cette escarmouche toute oratoire a eu le don de passionner les radicaux, qui voient décidément dans M. Constans un adversaire redoutable, et on a pu voir M. Floquet exprimer visiblement sa satisfaction d'entendre M. Clémenceau prendre ainsi l'offensive contre le sénateur de la Haute-Garonne.

A ce sujet, répétons l'invraisemblable rumeur qui circule au Palais-Bourbon qu'un remaniement dans un sens plus radical pourrait se faire dans le cabinet avant les élections. Si le fait se réalise le mot d'ordre serait : Guerre au néo-boulangisme.

Un manifeste socialiste

Paris, 8 juin.— Un groupe de socialistes, dans l'intention de créer un grand parti national du travail en constituant un groupement de tous les socialistes actuellement divisés, a fondé la ligue d'action corporative socialiste révolutionnaire pour la préparation de la grève générale.

Cette ligue a lancé un manifeste d'après lequel elle déclare se placer dans le domaine économique mais avec l'intention cependant d'imposer un programme aux candidat aux prochaines élections.

Une allocution de M. Zola

Paris, 8 juin. — Conformément à la promesse qu'il avait faite M. Zola est venu, cette après-midi, se faire inscrire comme membre fondateur à l'association des étudiants.

Au discours de bienvenue qui lui a été prononcé, M. Zola a répondu par quelques mots desquels nous extrayons les suivants :

« J'ai fait une œuvre et je voudrais maintenant vouer ce qui me reste de vie à la défense de quelques idées sociales.

» J'aimerais, pour ce but, être d'une assemblée où je travaillerais, où je parlerais. »

L'état de Cornélius Herz

Paris, 8 juin. — Le gouvernement anglais a fait savoir à M. Develle que Cornélius Herz est réellement hors d'état de se présenter devant le tribunal chargé de statuer sur son extradition.

Sur l'invitation du *Foreing-Office*, le conseil des ministres a délégué le docteur Bauchard pour contrôler l'exactitude de ce renseignement.

Une protestation de la maréchale de Saint-Arnaud

Paris, 8 juin. — Le *Figaro* publie une lettre de la maréchale de Saint-Arnaud, protestant contre la publication, dans le dernier recueil des œuvres posthumes de Victor Hugo, intitulé : *Toute la Lyre*, une pièce qui, dit-elle, n'est qu'un tissu d'odieuses calomnies contre la mort de son mari.

La situation au Tonkin

Paris, 8 juin. — Le *Figaro* publie une longue étude du prince Henri d'Orléans, sur la situation au Tonkin. Le prince insiste sur ce fait que le pays est loin d'être pacifié.

Il signale des difficultés à l'administration coloniale, les abus du fonctionnarisme, les prédominances fâcheuses de l'élément civil sur l'élément militaire, les gaspillages financiers. Il indique les réformes urgentes à accomplir pour mettre fin à ce triste état de choses.

Le prince termine en affirmant sa ferme volonté de travailler à la grandeur de son pays malgré les difficultés qui lui sont suscitées.

Au Dahomey

Marseille, 8 juin. — Le paquebot *Taygete*, courrier du Dahomey, est arrivé ce soir avec 81 passagers parmi lesquels le lieutenant-colonel Gonard, ancien chef d'état major du général Dodds, 40 soldats convalescents de l'infanterie de marine, 16 canonniers et 6 légionnaires.

Le colonel Lambinet ne pourra rentrer en France qu'au mois d'août.

Le *Thibet*, courrier du Dahomey, partira samedi, avec 100 passagers, dont le colonel Dumas et les lieutenants-colonels Bottel et Gaudet, les capitaines Blondeau, Robin et Ditte, les commandants Boutin et de Chauvigny et 6 lieutenants et sous-lieutenants, le médecin principal Mesnard.

Ce bateau emporte un chargement complet de provisions et de matériel de guerre, 600 barils de poudre et 12.000 tonnes pour le commerce.

M. Gordon-Bennett victime d'un accident

Paris, 8 juin. — M. Gordon-Bennett, directeur du *New-York Herald* a été victime la nuit dernière d'un accident de voiture. Son état serait très grave.

Les grèves de Grenoble

Grenoble, 8 juin. — La grève générale des maçons et des manœuvres vient d'être déclarée. Les grévistes réclament une augmentation de salaire.

L'épidémie cholériforme

Cette, 8 juin. — Depuis hier, il y a eu quatre nouvelles entrées au lazaret où il s'est produit deux décès. En ville, on compte trois décès dont un à la caserne des douaniers. Il y a eu à Bouisignes deux cas dont un suivi de mort.

Grèves de mineurs en Belgique. — Désordres

La Louvière, 8 juin. — Une grève partielle s'est déclarée ce matin dans les puits 6 et 7 du charbonnage de la Paix.

Les mineurs réclament une augmentation de 25 0/0.

Les grévistes ont commis des actes de violence; ils ont maltraité un chef de travaux et brisé plusieurs vitres.

Quatre arrestations ont été opérées par la gendarmerie.

Les évêques français au Vatican

Rome, 8 juin. — Léon XIII a reçu ce matin Mgr Bonnefoy, évêque de La Rochelle, et ce soir le cardinal Meignan.

Discours du comte Herbert de Bismarck

Berlin, 8 juin. — Le comte Herbert de Bismarck a prononcé plusieurs discours électoraux favorables au projet de loi militaire et aux nouveaux traités de commerce.

Ces discours, si complètement opposés aux idées actuelles du prince de Bismarck causent une grande sensation.

Quatre soldats victimes d'un accident

Briançon, 8 juin. — L'arrivée du 11e bataillon de chasseurs, venant de Grenoble, a été signalée par un accident pénible. La voiture d'ambulance, attelée à un cheval, se rendait à Sainte-Catherine quand, arrivé au milieu de la chaussée, à hauteur de la maison Nortier, le cheval s'est emporté malgré tous les efforts du conducteur.

Après un parcours d'une trentaine de mètres, le cheval et la voiture roulèrent au bas du talus. Le conducteur, voyant le danger, sauta en bas du véhicule, sans se faire de mal, mais quatre hommes se trouvaient dans la voiture, et les nommés Vial et Ollier, des 5e et de compagnies, ont reçu des blessures qui ne paraissent pas très sérieuses.

Ces deux hommes ont été néanmoins transportés à l'hôpital.

MM. Fontane et Eiffel

Paris, 8 juin. — Ce matin, MM. Fontane et Eiffel sont venus se présenter au directeur de la Conciergerie, porteurs de l'autorisation émanant du parquet de se constituer prisonniers. Ils ont été immédiatement écroués et internés chacun dans une cellule, en attendant la décision à intervenir sur leur pourvoi.

M. Cottu qui est en Autriche avec sa famille ne s'est pas présenté. On prétend, cependant, qu'il se cacherait à Paris.

Quant à M. de Lesseps qui est en ce moment en traitement à l'hôpital St-Louis, il est, par cela même dans les conditions requises par la loi.

L'arrivée de MM. Fontane et Eiffel à la Conciergerie n'a amené aucun incident.

Les anciens militaires blessés ou infirmes

Paris, 8 juin. — Une délégation des anciens militaires blessés ou infirmes s'est présentée aujourd'hui à la Chambre. Elle a été reçu par MM. de la Ferronnays, Delanone, Debenoir, Letellier, Laguerre.

Après une assez longue discussion au cours de laquelle les délégués ont exposé leurs justes doléances, les députés ont promis de faire auprès de la commission du budget tous leurs efforts pour obtenir l'amélioration de la situation des intéressés.

Condamnation du gérant du « Père Peinard »

Paris, 8 juin. — La cour d'assises de la Seine a condamné aujourd'hui, sur opposition à deux arrêts par défaut, l'anarchiste Gardrat, gérant du *Père Peinard*, à 6 mois de prison et 1000 francs d'amende.

L'attitude du Conseil Municipal de Paris

Paris, 8 juin. — M. Armand Desprès, député de la Seine, a informé le ministre de l'intérieur, président du Conseil, qu'il comptait l'interpeller à l'une des plus prochaines séances de la Chambre sur l'attitude du Conseil Municipal de Paris.

Le général Dodds

Paris, 8 juin. — Comme nous le disions hier, le général Dodds, après avoir ajourné son départ d'un jour est parti ce soir par le rapide pour Bordeaux.

M. Dupuy à Albi

Paris, 8 juin. — Le président du Conseil n'est pas absolument rassuré depuis qu'il sait que la population carmausienne se propose de franchir les quelques kilomètres qui la séparent d'Albi pour venir lui ménager une ovation quelque peu hostile. Aussi prend-il des mesures pour tenir loin de lui la manifestation projetée.

Outre les troupes qui seront appelées à Albi pour dimanche prochain, un certain nombre d'agents se sont rendus dans le chef-lieu pour y organiser une police sérieuse.

M. Bietz, commissaire spécial, qui séjourna à Carmaux durant toute la dernière grève, vient de partir pour Albi.

Le préfet a d'ailleurs reçu les instructions les plus sérieuses. Enfin, on a fait agir sur M. Baudin, auquel on a sans doute représenté que toute manifestation hostile serait impitoyablement réprimée, et M. Baudin a promis d'agir pour contenir la population ouvrière de Carmaux. Ce dernier point acquis a tranquilisé un peu M. Dupuy, que déjà la peur hantait.

Les droits sur les pétroles. — Une convention avec la Russie

Paris, 8 juin. — Les négociations engagées depuis quelque temps entre la France et la Russie au sujet de la fixation des droits sur les pétroles ont abouti à la conclusion d'une convention entre les deux pays.

Aux termes de cette convention qui devra être soumise à la ratification du Parlement français, la Russie en échange d'un abaissement du droit de douane sur les pétroles qu'elle importe chez nous, nous concède des abaissements des droits de son tarif douanier sur une soixantaine de produits. Ceux-ci comprennent principalement des produits dits articles de Paris.

Les droits sur les pétroles russes sont réduits respectivement à 9 et 12 fr. 50 pour les bruts et raffinés.

Menaces à M. Lozé

Paris, 8 juin. — Le préfet de police a reçu depuis quelques jours des lettres de menaces très-violentes qui le laissent du reste fort tranquille et dont il ne s'effraye pas plus que de la menace du citoyen Picau, qui lui a promis, comme on sait, de le passer à tabac.

Les élections en Alsace-Lorraine

Strasbourg, 8 juin. — A Haguenau-Wissembourg, le prince Alexandre de Hohenlohe, fils du statthalter, refuse de courir au devant d'un échec, et renonce à la candidature qui lui avait été imposée par le gouvernement.

A Mulhouse, le manifeste électoral du socialiste Bueb a été saisi par ordre du procureur impérial.

La grève des avocats à Riom

Riom, 8 juin. — Le conflit entre le barreau de Riom et la 2e chambre de la cour, s'est aggravé. A l'audience *d'aujourd'hui, le président Bonnet a ordonné le dépôt des* dossiers, en dépit des conclusions des avocats tendant au sursis ou à la radiation des affaires appelées.

Grève de mineurs

Sunskirchen, 8 juin. — La grève des mineurs est aujourd'hui générale.

Les insurrections en Amérique

New-York, 8 juin. — Le correspondant du *Herald* à Managua télégraphie que l'armée des révolutionnaires forte de 3,500 hommes est entrée dans cette ville le 6 et a été accueillie par une foule énorme.

Au moment où les troupes passaient devant la station de police, un coup de fusil fut tiré de l'intérieur. Les soldats ripostèrent sans attendre de commandement et tuèrent cinq policemen. Une vive fusillade s'ensuivit dans laquelle plusieurs soldats furent tués. Il y eut quelques personnes tuées ou blessées parmi la foule qui suivait les troupes.

Finalement la police fut désarmée et la troupe continua sa marche.

Un immense incendie en Amérique
Nombreuses victimes

New-York, 8 juin. — La ville de Fargo, au nord du Dakota, est en partie détruite par le feu. Deux milles personnes se trouvent sans abri. Un vent violent pousse les flammes vers Moorhead le long de la ligne du chemin de fer dont on s'efforce de raccorder les rails. Les communications télégraphiques sont interrompues entre Fargo et Moorhead. La plupart des maisons d'assurances sont brûlées.

Des secours arrivent de toutes les villes voisines. Les pertes s'élèvent à deux millions de francs.

Fargo, 8 juin. — Dans l'immense incendie qui a éclaté ici, plusieurs pompiers ont été blessés et on assure que nombre de personnes ont péri.

Une seule banque a été sauvée.

Les courses de Longchamps

Paris, 8 juin. — Prix du Pré Catelan : 1er, At Meidan; 2e, Sivry; 3e, Babylas. — Prix de la Muette : 1er, Légalité; 2e, Festina; 3e, Bricole. — Prix Seymour : 1er, Régal; 2e, Vaucresson; 2e, Boissière. — Prix de Villebon : 1er, Fra Angelico; 2e, Saint-Feyeux; 3e Ramlek. — Prix de la Porte-Maillot : 1er, Lapis; 2e, Fripon; 3e, Francillon. — Prix de la Moscorda : 1er, Médium; 2e, Galette; 3e, Austral.

Les draps de troupe

Paris, 8 juin. — M. Salis s'est rendu au Sénat pour suivre l'interpellation adressée au ministère de la guerre par MM. Lacombe et Griffe, au sujet de l'annulation de l'adjudication récemment faite pour la fourniture des draps de troupe. A la suite des explications fournies, M. Salis a informé le général Loizillon qu'il comptait, lui aussi, l'interpeller sur le même objet à la Chambre. Le ministre de la guerre a acquiescé, et il a été convenu, de part et d'autre, que l'interpellation viendrait samedi au Palais-Bourbon.

Les dossiers d'avancement

Paris, 8 juin. — Les pères conscrits s'occupent d'un incident qui se serait passé pendant le voyage du garde des sceaux à Tunis et qui serait probablement porté à la tribune du Sénat lors de la discussion du budget. Il s'agit de la communication faite, sur sa demande, à M. Emmanuel Arène, du dossier d'avancement des magistrats de l'arrondissement de Corte. M. Horace de Choiseul, député de Corte, avisé de ce fait, en a prévenu télégraphiquement M. Guérin qui, à son retour à Paris, a eu à cette occasion un long entretien avec M. de Choiseul.

Le budget des Travaux publics

Le budget des travaux publics pour 1894 vient d'être distribué à la Chambre. Il s'élève à 331 millions 623,364 francs, en augmentation de 43 millions sur le précédent.

Les amazones

Un député plein d'admiration pour le Dahomey proposerait le tirage au sort des jeunes filles.

Ce contingent féminin serait, il est vrai, affecté aux hôpitaux, aux télégraphes de campagne, aux écritures, et permettrait, dit ce sauveur de la patrie, d'envoyer au feu les hommes qui remplissent ces postes.

Religieuses récompensées

Le ministre de l'intérieur vient de décerner à un certains nombre de personne des médailles en témoignage du dévouement dont elles ont fait preuve au cours de l'épidémie cholérique qui a sévi en France dans le courant de l'année 1892.

Parmi ces récompenses, nous relevons celles accordées à Mme Zélie Aubert, en religion Sœur Saint-Ambroise, religieuse infirmière à l'hospice de Lisieux (Calvados); à Mme Victoire Pronost, en religion Sœur Alexandrine, de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny, Briec (Finistère.)

Une grosse nouvelle militaire

Le canon de campagne sans recul, à tir rapide, cherché en vain depuis des années par tous les gouvernements, vient d'être inventé et réalisé avec plein succès, en France, par les établissements Cail.

Les essais qui viennent d'être faits à Calais, à la commission d'artillerie, ont été décisifs.

Au Conseil de cabinet

Paris, 8 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, en conseil de cabinet, sous la présidence de M. Charles Dupuy.

Le conseil a expédié les affaires courantes.

LES FOURRAGES

M. Viger a rendu compte au conseil des mesures prises en vue de renseigner les cultivateurs, les syndicats et les associations agricoles, sur les ressources fourragères et le prix des fourrages dans diverses régions.

M. M. Develle et Terrier ont annoncé qu'ils prendraient les dispositions nécessaires pour donner à bref délai les renseignements demandés par M. Viger.

LES CRÉDITS DE 1894

Enfin, M. Viette a fait savoir que, contrairement à ce qu'on a annoncé, il n'a nullement abandonné à la commission du budget cinq millions sur les crédits demandés pour 1894. M. Viette ne s'est pas encore rendu à la commission du budget.

La santé de M. Carnot

Paris, 8 juin. — Le *Figaro* annonce que M. Carnot a eu hier matin une nouvelle crise hépatique très douloureuse. Dans la soirée, un mieux sensible s'est produit; mais il est probable qu'une cure d'eaux deviendra nécessaire. A ce sujet une note officieuse dit « qu'il est inexact que M. Carnot ait eu hier une nouvelle crise hépatique. Sa santé continue à s'améliorer, tout en exigeant encore quelques ménagements. »

Une élection à l'Académie

Paris, 8 juin. — Cette après-midi a eu lieu à l'Académie française, l'élection au siège laissé vacant par la mort de M. John Lemoine. M. Ferdinand Brunetière a été élu au premier tour par 22 voix sur 29 votants; M. Zola a recueilli 4 voix; il y a eu 3 bulletins blancs.

Cornélius Herz

Londres 8 juin. — Le docteur Herz, disent les journaux anglais, n'a jamais quitté la chambre. Il a à peine pu quitter son lit depuis le mois de janvier.

Il reçoit toujours la visite du docteur Frazer. Hier au soir, le docteur a eu une sérieuse rechute.

Fiançailles princières

Darmstadt, 8 juin. — On parle beaucoup dans les cercles de la cour de Hesse des prochaines fiançailles du grand duc héritier de Russie et de la princesse Alix, sœur cadette du grand-duc.

Les inondations en Autriche-Hongrie

Lemberg, 8 juin. — A Halitz, trois cents maisons sont sous l'eau. Huit localités des vallées de la Bystrica et de la Xotowinska sont également submergées.

Le Dimajel a inondé neuf villages.

Une singulière pétition

On ne lit pas assez le feuilleton des pétitions reçues par nos législateurs; on en trouve quelquefois de bien amusantes; mais en voici une qui nous paraît mériter une mention spéciale :

« Le sieur Counsel Edonard, à Somerville (Australie), demande à être nommé compositaire honoraire de morceaux militaires pour l'armée française.»

L'Ambassade de Londres

Paris, 8 juin. — L'*Echo de Paris* publie l'information suivante :

« Le bruit courait hier soir au ministère de la guerre que M. le général de division de Boisdeffre pourrait bien être nommé ambassadeur de la République française auprès du tsar. M. de Montebello quitterait Saint-Pétersbourg et serait nommé ambassadeur à Londres. Etant donnée la haute situation militaire du général de Boisdeffre et ses relations avec la cour de Russie, la nouvelle qui nous est communiquée ne surprendrait personne dans le monde diplomatique. »

Le pèlerinage de Jérusalem. — Réception au Vatican

Rome, 8 juin. — Le Pape, en recevant hier soir, à 6 heures, la caravane italienne qui revient du Congrès de Jérusalem, a exprimé la satisfaction profonde qu'il ressent du pèlerinage eucharistique. Sa Sainteté rappela les difficultés heureusement écartées, et ajouta que les discours du Légat avaient produit un excellent effet.

Le Pape a dit son contentement très vif d'avoir appris, par l'évêque de Liège, l'union et la ferveur de tous les pèlerins, l'impression heureuse produite sur l'Orient catholique et dissident, ses espérances consolantes, mais la nécessité de la prière pour assurer les fruits,

Nouvelles du Sénégal

Paris, 8 juin. — M. Delcassé, sous-secrétaire d'Etat aux colonies a reçu du gouvernement de Grand-Bassam, le télégramme suivant :

« Grand-Bassam, 7 juin. — En ce moment, le pays de Thiassalé est entièrement soumis et pacifié. Le roi Eky et le chef militaire Comonobou sont en fuite avec leurs derniers partisans. Le second roi Fatouaka a fait sa soumission. Je le reconnais pour chef et le laisse à Thiassalé en installant auprès de lui l'administrateur Cobéguier, le capitaine Manet et quarante tirailleurs.

» L'indemnité de guerre couvrira largement les frais de l'expédition. Fatouaka assurera pendant cinq mois la nourriture du poste.

» Thiassalé, sur le Lagou, à 106 kilomètres de la côte, a une importance extrême pour la pénétration du commerce.

» Les chefs indigènes, terrorisés par le roi Eky, qui fermait toutes les routes de l'intérieur, empêchait le commerce et maltraitait les étrangers, viennent à nous, ainsi que leurs populations, avec des démonstrations très chaleureuses de sympathie. Les maisons de commerce de la côte préparent l'installation de factoreries sur le fleuve. »

Les écoles mixtes aux Etats-Unis et le Pape

Rome, 8 juin. — Le Pape a adressé à tous les évêques des Etats-Unis un bref modifiant les instructions données par la Propagande en 1892 et prescrivant de tolérer les écoles mixtes dans le diocèse de Saint-Paul (Minnesota).

Situation météorologique. — Roubaix, 9 juin. — Hauteur barométrique 768. Température : A sept heures du matin 11 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 22 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 21 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

A LA SUITE de la conférence donnée à Lille, à la Société Industrielle, M. Méline a présidé une réunion intime à laquelle avaient été invités MM. les Présidents de la Chambre de Commerce et de la Société Industrielle et Commerciale de Roubaix, qui, absents tous deux, s'étaient faits représenter par M. Georges Motte, secrétaire de la Chambre de Commerce, et par M. Bossut-Plichon, l'un des vice-présidents de la Société Industrielle et Commerciale.

Le nom de M. Cordonnier, président de la Société industrielle et commerciale, ayant été proposé pour faire partie du Comité chargé de recruter des adhésions aux projets exposés par M. Méline, M Bossut-Plichon fit observer que les intérêts de la majorité des industriels et commerçants de Roubaix étaient très certainement lésés par les conséquences de la politique économique dont les efforts de M. Méline avaient assuré le triomphe, et qu'il se croyait autorisé à décliner, au nom de M. Louis Cordonnier, une mission qui impliquait adhésion à cette politique.

M. Méline admit immédiatement que l'observation était juste et qu'il n'y avait pas lieu d'insister pour obtenir l'adhésion de M. Louis Cordonnier.

Dans un entretien qu'il eût ensuite avec MM. Georges Motte et Bossut-Plichon, M. Méline les pria de remarquer qu'il avait prévu leurs observations et admis que son œuvre n'était pas parfaite et que certains intérêts très respectables avaient été dans une certaine mesure sacrifiés à l'intérêt général. Il leur affirma que son intention était de tenir grand compte de ces plaintes d'une partie du commerce et de l'industrie Roubaisienne.

M. Olivier-Branquart et la chambre syndicale des trieurs de laine. — On sait que M. Olivier Branquart était secrétaire général de la chambre syndicale des trieurs de laine. Dans une séance tenue lundi, cette dernière, sur la proposition de M. Louis *Bogaert, a voté l'exclusion de notre premier adjoint.*

Une délégation s'est présentée chez lui, jeudi soir, pour réclamer les livres de l'association. Il a répondu qu'il ne les donnerait qu'après avoir consulté le règlement.

M. Branquart, à qui nous avons fait demander le motif de cette décision de la chambre syndicale, a affirmé que c'est parce qu'il s'est déclaré patriote dans les récentes communications qu'il a adressées à la presse.

L'arrivée de Mgr l'archevêque de Cambrai à Roubaix. — Jeudi soir, à sept heures et demie, arrivait à Roubaix, Mgr Sonnois, le nouvel archevêque de Cambrai, venant de Lesquin, près Lille, où il avait donné la confirmation à trois heures de l'après-midi. Sa Grandeur était accompagnée de M. le chanoine Carlier, l'un de ses vicaires généraux.

Dès que la berline de voyage, portant Monseigneur, fut signalée, les cloches de l'église Saint-Martin sonnèrent à toute volée, accompagnées par les joyeuses gammes du carillon.

La façade du presbytère de la rue du Curé avait été décorée pour la circonstance. Au-dessus d'une élégante portière de velours grenat à franges d'or, surmontée d'un écusson aux armes de Mgr Sonnois, se balançaient deux bannières du Sacré-Cœur. Deux immenses amoncellements de bouquets de fleurs naturelles ornaient chaque côté du perron.

Dès six heures et demie, la foule commençait à se presser devant la grille. Aussitôt que la voiture épiscopale tourna l'angle du contour Saint-Martin, toutes les têtes se découvrirent, et le nouvel archevêque fut accueilli par des cris répétés de : « Vive Monseigneur ! »

Les chevaux durent se frayer au pas un chemin à travers les rangs des spectateurs, et lorsque Mgr Sonnois mit pied à terre, tous, hommes, femmes, enfants, se précipitèrent à sa suite, envahissant la cour, pour lui demander sa bénédiction.

M. le chanoine Berteaux, doyen de Saint-Martin, entouré de tous les vicaires de la paroisse et de plusieurs autres ecclésiastiques, vint recevoir Monseigneur à sa descente de voiture pour lui faire les honneurs du presbytère.

La première journée de Mgr Sonnois à Roubaix. — Vendredi matin, à sept heures, le nouvel archevêque de Cambrai, accompagné de M. le chanoine Carlier, vicaire-général, et de M. le chanoine Berteaux, doyen de Saint-Martin, est allé donner la confirmation au principal externat des Filles de la Sagesse.

A neuf heures dix, Monseigneur rentrait au presbytère de la rue du Curé.

Un groupe d'hommes, de femmes et d'enfants, qui attendaient en face de la grille, se sont agenouillés à l'approche de Sa Grandeur, pour recevoir sa bénédiction, et baiser l'anneau pastoral.

En montant le perron, Mgr Sonnois s'arrêta près des nombreux et magnifiques bouquets envoyés par les paroissiens de Saint-Martin, et détacha une fleur de l'un d'eux...

Les réceptions officielles ont commencé à neuf heures et quart.

Tour à tour ont été présentés au nouvel archevêque, par M. le vicaire général, suivant leur ordre d'arrivée : les membres du conseil de fabrique de Saint-Martin; M. le chanoine Evrard, doyen de Notre-Dame, et ses vicaires; MM. les curés de Sainte-Elisabeth, du Sacré-Cœur, du Saint-Sépulcre, de Saint-Joseph, de Saint-Jean-Baptiste, du Très-Saint-Rédempteur, et leurs vicaires; M. le chanoine Chabé, principal de l'Institution de Notre-Dame des Victoires, et plusieurs professeurs; les aumôniers de l'Hospice Civil et de divers établissements religieux de Roubaix; le Révérend Père Pascal, de l'ordre des Carmes; les Frères directeurs des écoles chrétiennes; les membres de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul; les membres du Tribunal de Commerce; les membres de la Chambre de Commerce; M. Deleforge-Horent, président de la congrégation des adorateurs du Très-Saint Sacrement, etc., etc.

Toutes les communautés de femmes, c'est-à-dire les Filles de la Sagesse, les Dames de la Sainte-Union, les Carmélites, les Visitandines, les Sœurs Clarisses, les Filles de l'Enfant-Jésus, les Sœurs de Bon-Secours, les Petites-Sœurs des Pauvres, les Sœurs de Charité, ont été également présentées à Monseigneur, de même que les dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, de l'Œuvre des Eglises Pauvres, et des diverses congrégations religieuses de la paroisse.

Mgr Sonnois a reçu les visiteurs avec une exquise affabilité ; il a eu un mot aimable pour tous en général, et pour chacun en particulier. A dix heures, il remontait dans les appartements qui lui ont été réservés au presbytère.

Dans le courant de l'après-midi, Monseigneur se proposait de faire quelques visites officielles. A six heures, il devait retourner à la Grande-Sagesse, pour y visiter les travaux de l'Œuvre des Eglises Pauvres.

On nous demande de rappeler que l'Assemblée générale annuelle et le banquet de l'Association amicale des anciens élèves de l'institution Notre-Dame des Victoires auront lieu le lundi 19 juin.

Les adhésions sont reçues jusqu'au 12.

Les anciens élèves de l'Institution qui par erreur n'auraient pas reçu d'invitation sont priés de la réclamer au secrétaire de l'Association, 76, rue du Collège.

Les grévistes. — *Une demande de conciliation et d'arbitrage.* — Les ouvriers de MM. Cavrois-Mahieu et fils, filateurs de laine, rue Montgolfier, ont adressé une demande de conciliation et d'arbitrage, à M. le juge de paix Claustre; voici